

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire remet au conseil municipal le compte rendu rectifié du 27 juin 2014 dans lequel deux points avaient été omis.

SEANCE DU 27 juin 2014

Etaient présents : Messieurs IRIART Jean Pierre, PRIBAT André, INCAGARAY René, GARCIA Patrice, ELICABE Yves ELICABE Nicolas, PARADIS Sébastien ; Mmes IRIART Hélène, IRIART Otxanda

Absents excusés : SOLANILLE Aurélie UTHURRY Dominique,

Secrétaire de séance : Iriart Hélène

POINT PROJET SALA

Le Maire fait savoir qu'il a reçu la notification du montant de la participation de l'Etat dans le cadre de la DETR 2014 pour l'aménagement des espaces publics qui s'élève à 59 395€.

Il fait aussi savoir qu'une renégociation des aides aux tiers du Département est en cours et qu'il sera demandé une augmentation de la subvention allouée pour le projet (actuellement environ 51.000€). Ceci afin d'arriver aux 25% d'aides du CG auxquelles la commune peut prétendre

Objet : Photovoltaïque : Le Maire rappelle que pour les panneaux photovoltaïques il avait été décidé de faire réaliser une étude par Viv 'Energie afin de savoir s'il serait intéressant que la commune porte elle-même le projet (sans faire appel à la maîtrise d'ouvrage du SDEPA).

Compte tenu des résultats de cette étude mettant en avant un gain financier minime, **le conseil municipal décide (7 voix pour et 1 abstention) de laisser la maîtrise d'œuvre au SDEPA** qui de ce fait en assurera la responsabilité, et la maintenance technique nécessaire.

Objet : Réseau de chaleur : Le Maire fait savoir qu'il est possible de transférer au SDEPA la compétence « réseau de chaleur bois » afin de réaliser le projet de chaufferie bois et de réseaux de chaleur à étendre au riverains du bâtiment Sala.

Dans ce cas c'est le SDEPA qui gère les aspects techniques, juridiques et financiers de l'opération de production et de distribution de chaleur. (Étude et réalisation des travaux, montage financier et recherche de financement, maintenance annuelle et renouvellement des équipements).

Le rôle de la commune sera de contrôler les installations, d'exploiter et de gérer les équipements, de procéder au règlement des loyers, d'acheter le combustible et de vendre l'énergie.

Pour tout ce qui est questions diverses, aspect technique, le bureau d'étude en charge du projet répondra en temps voulu aux diverses interrogations.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de transférer cette compétence « réseau chaleur bois » au SDEPA ;

Objet : Défense incendie. Le Maire fait savoir que suite à la venue sur site des Services Incendies et Secours, il a été confirmé le besoin de faire mettre sur site (ou à proximité) une réserve incendie de 120m³, les débits au poteau de la place de la place d'Alos étant bien insuffisant et ce malgré la présence de la canalisation en 200 de diamètre du réseau d'eau potable.

Le conseil municipal décide à l'unanimité que soit mis en place une réserve d'eau de 120m³.

L'endroit où sera enterrée cette citerne sera choisi de sorte qu'elle puisse aussi assurer la défense incendie du bourg d'Alos.

Objet : Permis de construire. Le Maire avisant l'assemblée des délais d'instruction, pouvant aller jusqu'à 6 mois, le conseil municipal accepte que soit déposé le permis de construire du projet tel que présenté lors de la séance. Des ajustements ou modifications éventuelles pourront être faites par la suite.

Dès que le permis sera déposé, une présentation publique du projet sera organisée.

DIVERS

• **Comité d'Action Sociale**

Le Maire fait savoir au conseil qu'en ce début d'année des agents employés dans les syndicats et collectivités de Soule et leurs organismes ont décidé de créer une association de type loi 1901 afin de les aider socialement, les soutenir financièrement ou contribuer en partie aux loisirs de ces adhérents (comme un comité d'entreprise).

Cette association a été nommée CASIS et les agents de la commune et la commune peuvent y adhérer, pour une cotisation à partager de moitié entre l'agent et la collectivité.

Pour la commune d'Alos cela représenterait un cout de 96€ / an pour les deux agents.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au CASIS et charge Monsieur le maire des formalités nécessaires à cette adhésion.

• **Voirie**

- Les travaux du programme 2014 ont débuté.
- Prévoir la réhabilitation de la voie dite de «Saiheskobürüa » à Abense

• **Budget Eau et Assainissement**

Compte tenu de l'obligation de passer le prix du m3 assaini à 1 euro d'ici 2015 si la commune veut continuer à bénéficier des subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau et du fait que le budget de fonctionnement doit s'équilibrer avec la redevance, le Maire propose de porter le prix du m3 à 1€ et de conserver l'abonnement à 40€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, fixe le prix du m3 assaini à 1€ et l'abonnement à 40€ à compter de l'exercice 2014

• **Commission Communale des Impôts directs :**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il convient d'établir une liste de contribuables susceptibles de siéger à la commission communale des impôts directs.

Le conseil municipal oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, **Etablit la liste comme suit :**

Bouillon Denise - Alos - 64470 ALOS SIBAS ABENSE
Butturrini Gilles - Sibas 64470 ALOS SIBAS ABENSE
Iriart Bernard - Sibas - 64470 ALOS SIBAS ABENSE
Chabalgoity Yvette - Abense -64470 ALOS SIBAS ABENSE
Eliçabe Raymond - Abense -64470 ALOS SIBAS ABENSE
Eliçabe Marc- Abense -64470 ALOS SIBAS ABENSE
Ibar Isabelle - Abense -64470 ALOS SIBAS ABENSE
Petit Marie Anita - Abense -64470 ALOS SIBAS ABENSE
Etchart Eburne - Abense -64470 ALOS SIBAS ABENSE
Paradis Eliane - Alos - 64470 ALOS SIBAS ABENSE
Luchilo Jean Pierre - Alos - 64470 ALOS SIBAS ABENSE
Inçagaray René - Alos - 64470 ALOS SIBAS ABENSE
Jonnet Marie Jeanne - Alos - 64470 ALOS SIBAS ABENSE
Letrange Alain - Alos - 64470 ALOS SIBAS ABENSE
Oscunégaray Arnaud - Abense -64470 ALOS SIBAS ABENSE
Pribat Michèle - Alos - 64470 ALOS SIBAS ABENSE
Sagardoyburu Marie Françoise - Alos - 64470 ALOS SIBAS ABENSE
Uthurry Maddi - Abense -64470 ALOS SIBAS ABENSE
Etcheberry Anne Marie - Abense -64470 ALOS SIBAS ABENSE
Iritcity Maider - Abense -64470 ALOS SIBAS ABENSE
Irigoyen Pierre Paul - Sunharette- 64470 ALCAY ALCABEHETY SUNHARETTE
Quihillalt Peio - 64560 LICQ ATHEREY
Etcheberry Marcel - 64470 LICHANS
Vergez Bernard - 64470 TARDETS

Cette liste sera soumise à la Direction des finances publiques qui l'arrêtera définitivement par le choix de six titulaires et six suppléants.